

3ème chambre - formation à 3

Rôle de la séance publique du 19/11/2025 à 10h30

Présidente : Madame BAUER

Assesseurs : Monsieur BERTHOU et Monsieur LUSSET

Greffier : Monsieur LORRAIN

RAPPORTEUR PUBLIC : M. MEISSE

01) N° 2302884

RAPPORTEUR : M. BERTHOU

Demandeur	SCI VERMOT INVEST FRANCE	SARL ALEO
Défendeur	COMMUNE DE VILLERS LE LAC	SCP MAYER-BLONDEAU GIACOMONI DICHAMP MARTINVAL
	COMMISSION NATIONALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL	
	SOCIETE DISTRIBUTION CASINO FRANCE	ALTIUS AVOCATS

La SCI VERMOT INVEST FRANCE demande à la cour l'annulation de l'arrêté du 20 juillet 2023 par lequel le maire de la commune de Villers-le-lac a refusé de lui délivrer un permis de construire valant autorisation d'exploitation commerciale portant sur la création d'un ensemble commercial comportant un hypermarché, des cellules commerciales, ainsi que la création d'un point permanent de retrait d'achats au détail commandés par voie télématique sur le territoire de la commune.

02) N° 2401885

RAPPORTEUR : M. BERTHOU

Demandeur	COMMUNE LA CLUSE ET MIJOUX	SOCIETE D'AVOCATS MAURIN & ASSOCIES
Défendeur	Mme X M. X	BROCARD-GIRE BROCARD-GIRE
Autres parties	RIMMOD	

La commune de LA CLUSE ET MIJOUX demande à la cour d'annuler le jugement n° 2301662 du 17 mai 2024 du tribunal administratif de Besançon qui annule, à la demande de Mme X et de M. X, l'arrêté du 28 mars 2023 par lequel son maire a délivré à la société Rimmod un permis de construire un immeuble d'habitation de 14 logements.

RAPPORTEUR PUBLIC : M. MEISSE

03) N° 2301256

RAPPORTEURE : Mme BAUER

Demandeur M. X

SCP THEMIS AVOCATS ET ASSOCIES

Défendeur MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITE, DE LA FORET

Autres parties COMMUNE DE SERGENAUX

M. X demande à la cour d'annuler le jugement n° 2100829 du 23 février 2023 du tribunal administratif qui rejette sa demande tendant à l'annulation des certificats d'urbanisme négatifs des 21 mai 2021 pour la construction d'une maison individuelle et d'un abri voiture délivrés, au nom de l'Etat, par le maire de Sergenaux.

04) N° 2303466

RAPPORTEUR : M. BERTHOU

Demandeur M. X

SELARL DÔME AVOCATS
BCCL CABINET
D'AVOCATS

Défendeur COMMUNAUTE DE COMMUNES ALSACE
RHIN-BRISACH

M. X demande à la cour d'annuler le jugement n° 2104976-2104978-2105125-2107773 du tribunal administratif de Strasbourg du 28 septembre 2023 qui rejette sa demande tendant à l'annulation de la délibération du 26 mai 2021 par laquelle le conseil communautaire de la communauté de communes Pays Rhin-Brisach a approuvé le plan local d'urbanisme intercommunal.

05) N° 2303467

RAPPORTEUR : M. BERTHOU

Demandeur Mme X

SELARL DÔME AVOCATS
SELARL DÔME AVOCATS
BCCL CABINET
D'AVOCATS

Mme X

Défendeur COMMUNAUTE DE COMMUNES ALSACE
RHIN-BRISACH

Mme X et Mme X demandent à la cour d'annuler le jugement n° 2104976-2104978-2105125-2107773 du tribunal administratif de Strasbourg qui rejette leur demande tendant à l'annulation de la délibération du 26 mai 2021 par laquelle le conseil communautaire de la communauté de communes Pays Rhin-Brisach a approuvé le plan local d'urbanisme intercommunal.

06) N° 2303469

RAPPORTEUR : M. BERTHOU

Demandeur Mme X

SELARL DÔME AVOCATS
BCCL CABINET
D'AVOCATS

Défendeur COMMUNAUTE DE COMMUNES ALSACE
RHIN-BRISACH

Mme X demande à la cour l'annulation du jugement n° 2104976-2104978-2105125-2107773 du tribunal administratif de Strasbourg du 28 septembre 2023 qui rejette sa demande tendant à l'annulation de la délibération du 26 mai 2021 par laquelle le conseil communautaire de la communauté de communes Pays Rhin-Brisach a approuvé le plan local d'urbanisme intercommunal, ainsi que la décision du 15 septembre 2021 rejetant son recours gracieux.

RAPPORTEUR PUBLIC : M. MEISSE

07) N° 2201826

RAPPORTEURE : Mme BAUER

Demandeur	SOCIETE CANTEBONNE	COSSALTER, DE ZOLT & COURONNE
Défendeur	ETABLISSEMENT PUBLIC D'ALZETTE-BELVAL MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITE, DE LA FORET	Me SIMONNET

La société CANTEBONNE demande à la cour l'annulation du jugement n° 2002149 du tribunal administratif de Strasbourg du 17 mai 2022 qui a rejeté sa demande tendant à annuler l'arrêté du 4 octobre 2019 par lequel le préfet de Meurthe-et-Moselle a approuvé le dossier de réalisation et le programme des équipements publics de la zone d'aménagement concerté de Cantebonne sur le territoire de la commune de Villerupt.

08) N° 2302930

RAPPORTEUR : M. BERTHOU

Demandeur	COMMUNE DE THANNENKIRCH	SELARL SOLER-COUTEAUX ET ASSOCIES
Défendeur	M. et Mme X et X	LEONEM AVOCATS

La commune de THANNENKIRCH demande à la cour d'annuler le jugement n° 2106558 du tribunal administratif de Strasbourg du 20 juillet 2023 qui annule partiellement la délibération du 14 avril 2021 par laquelle le conseil municipal a approuvé le plan local d'urbanisme en tant que celui-ci classe certaines parcelles ou parties de parcelles en zone UB.

La Conseillère d'Etat,
Présidente
de la Cour administrative d'appel de Nancy,

Pascale ROUSSELLE

*3ème chambre - formation à 3***Rôle de la séance publique du 19/11/2025 à 11h45****Présidente** : Madame BAUER**Assesseurs** : Monsieur BERTHOU et Monsieur LUSET**Greffier** : Monsieur LORRAIN**RAPPORTEUR PUBLIC : M. MEISSE****01) N° 2401748****RAPPORTEUR : M. BERTHOU**

Demandeur M. X

SCP THEMIS AVOCATS ET ASSOCIES

Défendeur PREFECTURE DU JURA

M. X demande à la cour d'annuler le jugement n° 2400395 du 17 mai 2024 du tribunal administratif de Besançon qui rejette sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 31 janvier 2024 par lequel le préfet du Jura a refusé de lui délivrer un titre de séjour, lui a fait obligation de quitter le territoire français dans un délai de trente jours, a fixé le pays à destination duquel il pourrait être éloigné d'office et a prononcé à son encontre une interdiction de retour sur le territoire français pendant une durée d'un an.

02) N° 2401759**RAPPORTEUR : M. BERTHOU**

Demandeur M. X

ABDELLI - ALVES

Défendeur PREFECTURE DU DOUBS

M. X demande à la cour d'annuler le jugement n° 2400121 du 19 avril 2024 du tribunal administratif de Besançon qui rejette sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 10 novembre 2023 par lequel le préfet du Doubs a refusé de lui délivrer un titre de séjour, l'a obligé à quitter le territoire français dans un délai de trente jours et a désigné le pays à destination duquel il pourrait être éloigné d'office à l'expiration de ce délai.

03) N° 2401660**RAPPORTEUR : M. BERTHOU****Affaire renvoyée**

Demandeur Mme X

Me BERRY

Défendeur PREFECTURE DE LA REGION GRAND EST

Mme X demande à la cour d'annuler le jugement n° 2306906 du 11 avril 2024 du tribunal administratif de Strasbourg qui rejette sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 9 août 2023 par lequel la préfète du Bas-Rhin a refusé de l'admettre au séjour, l'a obligée à quitter le territoire français dans un délai de trente jours et a fixé le pays de destination.

RAPPORTEUR PUBLIC : M. MEISSE**04) N° 2401745****RAPPORTEURE : Mme BAUER**

Demandeur M. X

ELEOS AVOCATS

Défendeur PREFECTURE DU HAUT-RHIN

M. X demande à la cour d'annuler le jugement n° 2307068, 2307066 du 5 décembre 2023 de la magistrate désignée par le président du tribunal administratif de Strasbourg qui rejette sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du préfet du Haut-Rhin du 3 octobre 2023 portant obligation de quitter le territoire français dans un délai de trente jours et fixant le pays de destination.

05) N° 2401746**RAPPORTEURE : Mme BAUER**

Demandeur Mme X

ELEOS AVOCATS

Défendeur PREFECTURE DU HAUT-RHIN

Mme X demande à la cour d'annuler le jugement n° 2307068, 2307066 du 5 décembre 2023 de la magistrate désignée par le président du tribunal administratif de Strasbourg qui rejette sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du préfet du Haut-Rhin du 3 octobre 2023 portant obligation de quitter le territoire français dans un délai de trente jours et fixant le pays de destination.

06) N° 2401684**RAPPORTEURE : Mme BAUER**

Demandeur M. X

Me KLING

Défendeur PREFECTURE DE LA REGION GRAND EST

M. X demande à la cour d'annuler le jugement n° 2307494, 2401234 du 14 mai 2024 du tribunal administratif de Strasbourg qui rejette sa demande tendant à l'annulation d'une part, de la décision implicite par laquelle la préfète du Bas-Rhin a refusé de lui délivrer un titre de séjour, et, d'autre part, de l'arrêté du 5 février 2024 par lequel la préfète l'a obligé à quitter le territoire français dans un délai de trente jours et a fixé le pays de destination.

07) N° 2401685**RAPPORTEURE : Mme BAUER**

Demandeur Mme X

Me KLING

Défendeur PREFECTURE DE LA REGION GRAND EST

Mme X née X demande à la cour d'annuler le jugement n° 2307495, 2401235 du 14 mai 2024 du tribunal administratif de Strasbourg qui rejette sa demande tendant à l'annulation, d'une part, de la décision implicite par laquelle la préfète du Bas-Rhin a refusé de lui délivrer un titre de séjour, et, d'autre part, de l'arrêté du 5 février 2024 par lequel la préfète l'a obligée à quitter le territoire français dans un délai de trente jours et a fixé le pays de destination.

08) N° 2401705**RAPPORTEUR : M. BERTHOU**

Demandeur PREFECTURE DES VOSGES

Défendeur M. X

GEHIN - GERARDIN

Mme X

GEHIN - GERARDIN

La préfète des Vosges demande à la cour d'annuler le jugement n° 2400978, 2400979, 2400980, 2400981 du 20 juin 2024 du tribunal administratif de Nancy qui annule les arrêtés du 3 janvier 2024 par lesquels elle a refusé de délivrer un titre de séjour à M. X et à Mme X, les a obligés à quitter le territoire français dans un délai de trente jours, a fixé les pays à destination desquels ils pourront être éloignés et a prononcé à leur encontre des interdictions de retour sur le territoire français d'une durée d'un an.

RAPPORTEUR PUBLIC : M. MEISSE**09) N° 2401706****RAPPORTEUR : M. BERTHOU**

Demandeur PREFECTURE DES VOSGES

Défendeur M. X

Mme X

GEHIN - GERARDIN

GEHIN - GERARDIN

La préfète des Vosges demande à la cour de prononcer le sursis à exécution du jugement n° 2400978, 2400979, 2400980, 2400981 du 20 juin 2024 du tribunal administratif de Nancy qui annule les arrêtés du 3 janvier 2024 par lesquels elle a refusé de délivrer un titre de séjour à M. X et à Mme X, les a obligés à quitter le territoire français dans un délai de trente jours, a fixé les pays à destination desquels ils pourront être éloignés et a prononcé à leur encontre des interdictions de retour sur le territoire français d'une durée d'un an.

10) N° 2401760**RAPPORTEUR : M. BERTHOU**

Demandeur M. X

Défendeur PREFECTURE DE LA REGION BOURGOGNE
FRANCHE-COMTE

Me MARTIN

CENTAURE AVOCATS

M. X demande à la cour d'annuler le jugement n° 2400918 du 4 avril 2024 par lequel le magistrat désigné par le président du tribunal administratif de Nancy a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 27 mars 2024 par lequel le préfet de la Côte d'Or l'a obligé à quitter le territoire français sans délai et a fixé le pays de renvoi.

La Conseillère d'Etat,
Présidente
de la Cour administrative d'appel de Nancy,

Pascale ROUSSELLE

*3ème chambre - formation à 3***Rôle de la séance publique du 19/11/2025 à 10h00****Président** : Monsieur WURTZ**Assesseurs** : Madame BAUER et Monsieur BERTHOU**Greffier** : Monsieur LORRAIN**RAPPORTEUR PUBLIC : M. MEISSE****01) N° 2402686****RAPPORTEUR : M. WURTZ**

Demandeur M. X

Me ERDEM DEVAUX

Défendeur PREFECTURE DU TERRITOIRE DE BELFORT

M. X demande à la cour d'annuler le jugement n° 2401792 du 1er octobre 2024 par lequel le magistrat désigné par le président du tribunal administratif de Besançon a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 16 septembre 2024 par lequel le préfet du Territoire de Belfort a refusé de lui délivrer un titre de séjour, l'a obligé à quitter le territoire français, lui a interdit le retour sur le territoire durant un an et l'a assigné à résidence pendant quarante-cinq jours.

02) N° 2402561**RAPPORTEUR : M. WURTZ**

Demandeur Mme X

ELEOS AVOCATS

Défendeur PREFECTURE DE LA REGION GRAND EST

Mme X demande à la cour d'annuler le jugement n° 2306318 du 25 juillet 2024 du tribunal administratif de Strasbourg qui rejette sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 23 juin 2023 par lequel la préfète du Bas-Rhin a refusé de lui délivrer un titre de séjour, l'a obligée à quitter le territoire français et a fixé le pays de destination.

03) N° 2402938**RAPPORTEUR : M. WURTZ**

Demandeur Mme X

ELEOS AVOCATS

Défendeur PREFECTURE DE LA REGION GRAND EST

Mme X demande à la cour d'annuler le jugement n° 2405581 du 16 octobre 2024 du tribunal administratif de Strasbourg qui rejette sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 1er juillet 2024 par lequel la préfète du Bas-Rhin a refusé de lui délivrer un titre de séjour, l'a obligée à quitter le territoire français dans un délai de trente jours et a fixé le pays de destination.

RAPPORTEUR PUBLIC : M. MEISSE

04) N° 2302995

RAPPORTEURE : Mme BAUER

Demandeur M. X

Me JEANNOT

Défendeur PREFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

M. X demande à la cour d'annuler le jugement n° 2300863 du 6 juillet 2023 du tribunal administratif de Nancy qui rejette sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 25 janvier 2023 par lequel le préfet de Meurthe-et-Moselle a refusé de lui délivrer un titre de séjour, l'a obligé à quitter le territoire français dans un délai de trente jours et a fixé le pays à destination duquel il pourra être reconduit.

05) N° 2401660

RAPPORTEUR : M. BERTHOU

Demandeur Mme X

Me BERRY

Défendeur PREFECTURE DE LA REGION GRAND EST

Mme X demande à la cour d'annuler le jugement n° 2306906 du 11 avril 2024 du tribunal administratif de Strasbourg qui rejette sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 9 août 2023 par lequel la préfète du Bas-Rhin a refusé de l'admettre au séjour, l'a obligée à quitter le territoire français dans un délai de trente jours et a fixé le pays de destination.

La Conseillère d'Etat,
Présidente
de la Cour administrative d'appel de Nancy,

Pascale ROUSSELLE